

**Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 9 janvier 2017 à 19h30 sous la présidence de monsieur Jean Mainguy, maire. En plus de monsieur le maire étaient présents : mesdames les conseillères Andrée St-Laurent et Kathleen Thibaudeau et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie et Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

1.1 Mot du maire

Monsieur le maire ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

2017-01-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2017-01-02

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016

Chacun des membres ayant reçu une copie des dits procès-verbaux dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 tel que déposé;

Et il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités.

2017-01-03

Autorisation du paiement des dépenses du mois de décembre 2016

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de décembre 2016. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 134 395,91 \$.

Adoptée

1.6 Dépôt du certificat de disponibilité de crédit des contrats de plus d'un an

2017-01-04

Nomination des procureurs pour l'exercice financier 2017

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que Morency, Société d'avocats, S.E.N.C.R.L. soit nommé procureurs pour l'exercice financier 2017, pour un service de consultation juridique sur la base d'un montant forfaitaire de cinq cent dollars (500 \$), majoré des taxes et des déboursés applicables. Ce forfait comprend toute opinion verbale pour tous les aspects du domaine municipal, incluant le droit du travail, tel qu'entendu avec Me Philippe Asselin, avocat.

Adoptée

Avis de motion du règlement 456-17 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2017

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Alain Lavoie qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 456-17 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2017 sera adopté.

2017-01-05

Augmentation du salaire des élu(e)s et des pompiers

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le salaire des élu(e)s soit indexé de 1,2 % à partir du 1^{er} janvier 2017 alors que le salaire des pompiers sera haussé de 0,25 \$/heure à partir du 1^{er} janvier 2017.

Adoptée

2017-01-06

Signature du contrat de travail de Mme Céline Béland

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le maire procède à la signature du contrat de travail de Mme Céline Béland. Ce contrat prend effet le 1^{er} janvier 2017 et est valide jusqu'au 31 décembre 2018.

Adoptée

2017-01-07

Subvention annuelle à l'O.T.J. de 14 000 \$ plus 400 \$ pour le carnaval

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser la subvention annuelle de 14 000 \$ à l'O.T.J. de Rivière-à-Pierre en plus de 400 \$ pour le carnaval. Avec cette subvention, la municipalité procède directement au paiement mensuel du préau de 700 \$ à la Caisse populaire. Ainsi le versement restant à effectuer à l'O.T.J. est de $14\ 400 \$ - (12 \times 700 \$) = 6\ 000 \$$.

Adoptée

2017-01-08

Publicité dans le feuillet paroissial de Rivière-à-Pierre pour un montant de 100 \$

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Qu'un montant de 100 \$ soit versé à la Fabrique de Rivière-à-Pierre pour de la publicité dans le feuillet paroissial en 2017.

Adoptée

2017-01-09 Don de 100 \$ à l'O.P.P. de l'école Saint-Cœur-de-Marie pour l'année 2017

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 100 \$ à l'O.P.P. de l'école Saint-Cœur-de-Marie pour l'année 2017.

Adoptée

2017-01-10 Don de 400 \$ à la FADOQ pour l'année 2017

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 400 \$ à la FADOQ pour l'année 2017 et ce, en tenant compte du regroupement de l'A.F.É.A.S. et de la FADOQ qui prend en charge les activités de l'A.F.É.A.S. tel que, entre autres, le bal des mariés.

Adoptée

2017-01-11 Don de 200 \$ à Recherche et Sauvetage Rivière-à-Pierre pour l'année 2017

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 200 \$ à Recherche et Sauvetage Rivière-à-Pierre pour l'année 2017.

Adoptée

2017-01-12 Don de 50 \$ pour le Gala 2017 de l'école secondaire Louis Jobin

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 50 \$ à l'école secondaire Louis Jobin pour son gala 2017.

Adoptée

2017-01-13 Commandite de 50 \$ pour l'achat d'un quart de page de publicité dans l'album des finissants 2017 de l'école secondaire Louis Jobin

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 50 \$ pour l'achat d'un quart de page de publicité dans l'album des finissants 2017 de l'école secondaire Louis Jobin.

Adoptée

2017-01-14 Don de 100 \$ au comité d'aide aux élèves de l'école secondaire Louis-Jobin

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Qu'un montant de 100 \$ soit versé au comité d'aide aux élèves de l'école secondaire Louis-Jobin pour 2016-2017.

Adoptée

2017-01-15 Don de 50 \$ à Collation Santé Portneuf

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Qu'un montant de 50 \$ soit versé au projet Collation Santé-Portneuf pour 2017.

Adoptée

2017-01-16 Publicité dans la revue « Au fil de l'an 2017 »

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser la somme de 125,00 \$ plus taxes aux Impressions Borgia Inc. pour de la publicité dans la revue « Au fil de l'an 2017 ».

Adoptée

2017-01-17 Commandite de 50 \$ pour le Gala personnalité Martinet/CJSR 2017

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 50 \$ pour le Gala personnalité Martinet/CJSR qui aura lieu le 23 février 2017 au Centre multifonctionnel de Saint-Raymond.

Adoptée

2. Sécurité publique

2017-01-18 Cours et examens d'autopompe

Tenant compte que 4 pompiers ont suivi la formation d'autopompe au centre de formation de la Ville de Portneuf;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De défrayer à la Ville de Portneuf le coût pour la formation pour le cours d'autopompe des 4 pompiers pour un total de 3 348 \$ de même que le coût pour l'examen pour ces 4 pompiers pour un total de 2 400 \$. Ces sommes seront prises à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

2017-01-19 Mandat à Akifer pour la réalisation d'un programme de gestion de l'aquifère pour l'année 2017

Attendu que le puits P-1 représente la principale source en eau potable de la municipalité et qu'il est exploité en mesurant quotidiennement le volume d'eau pompé sans tenir compte de l'abaissement du niveau d'eau dans le puits et du volume disponible dans l'aquifère;

Attendu que les puits P-2 et P-3 sont exploités de façon sporadique et qu'ils sont maintenant munis de compteurs;

Attendu qu'un programme de gestion d'aquifère permettrait d'effectuer un suivi du rendement des puits, des fluctuations de la nappe d'eau exploitée et potentiellement d'identifier la cause possible de problèmes de contamination;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la firme Akifer pour réaliser un programme de gestion de l'aquifère pour l'année 2017. Ce programme au coût de 2 438,00 \$, taxes en sus, est décrit plus amplement dans une offre de service signée par M. Yves Garneau, ingénieur.

Adoptée

2017-01-20

Location d'une chargeuse et accessoires

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser monsieur Jean Mainguy, maire, et madame Pascale Bonin, directrice générale à conclure un contrat avec John Deere Financial pour renouveler la location de la chargeuse 324J de la marque John Deere, de l'attache rapide Euro John Deere, du godet à gravier 1.4 verges cube, du godet à matériel léger 3 verges cube et de l'ensemble de fourches 2X5X48 pouces au montant de 1573,96 \$ par mois, taxes en sus, pour une durée de 36 mois débutant en janvier 2017. À cette somme, il faut ajouter un montant pour l'entretien de 250,00 \$ par mois, taxes en sus, applicable aussi pour une durée de 36 mois débutant en janvier 2017.

Adoptée

2017-01-21

Réfection du passage à niveau sur le chemin du Lac Castor

Tenant compte que, dans la décision # 434-R-2000 de l'Office des Transports du Canada, la Municipalité de Rivière-à-Pierre reconnaît qu'elle est l'administration routière au franchissement et qu'elle accepte d'assumer les frais d'entretien qui ont été attribuées au demandeur aux termes de l'Ordonnance # R-30169;

Tenant compte que l'Ordonnance # R-30169 a trait au passage à niveau situé au croisement du chemin du Lac Castor et de la voie ferrée des Chemins de fer Nationaux du Canada, municipalité de Rivière-à-Pierre, comté de Portneuf, province de Québec, au point miliaire 43.23 de la subdivision Lac St-Jean;

Tenant compte que cette ordonnance autorise des travaux pour redresser et améliorer le dit passage et qu'il y est stipulé que les frais d'entretien dudit passage seront payés dans la proportion de 100 % par la Municipalité de Rivière-à-Pierre;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De défrayer le coût des travaux de réfection du passage à niveau du chemin du Lac Castor (point miliaire 43.23) réalisés en 2016. Tel que décrit sur la facture # 91270942 en date du 15 décembre 2016, le total est de 3 144,12 \$, taxes incluses.

Ces sommes seront prises à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée

2017-01-22

Modification du contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité de Rivière-à-Pierre

Attendu que la Municipalité de Rivière-à-Pierre désire modifier le contrat de façon à y ajouter le déneigement des nouvelles glissières installées le long de la rue Principale suite à la réfection de ce tronçon de rue;

Attendu que la Municipalité de Rivière-à-Pierre désire payer un montant forfaitaire pour le déneigement de ces nouvelles glissières et que le déneigement de ces dernières soit fait sur demande de la municipalité;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre verse à Excavations Montauban Inc. un montant forfaitaire de 375 \$, taxes en sus, pour chaque opération de déneigement, à la demande de la municipalité, des nouvelles glissières installées le long de la rue Principale. Ce montant forfaitaire est valide pour la durée du contrat.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2017-01-23

Nomination du président du comité d'urbanisme pour 2017

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil nomme M. Alain Lavoie, conseiller, président du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2017.

Adoptée

2017-01-24

Appui financier au Parc naturel régional de Portneuf

Attendu que le Parc naturel régional de Portneuf comporte un territoire de 70 km² s'étendant sur 4 municipalités dont la Municipalité de Rivière-à-Pierre;

Attendu que le Parc naturel régional de Portneuf soutient de nombreuses activités et tout particulièrement les activités suivantes qui ont une incidence directe sur le territoire de la Municipalité de Rivière-à-Pierre :

- Amélioration des habitats fauniques (touladi et omble de fontaine) des lacs Long et Montauban;
- Gestion et entretien de la halte nautique communautaire en bordure du Lac Montauban;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser, pour l'année 2017, une contribution de 3000 \$ au Parc naturel régional de Portneuf afin de soutenir ses activités de fonctionnement.

Adoptée

2017-01-25

Adoption du budget 2017 de l'Office Municipal d'Habitation

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver le budget 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Rivière-à-Pierre. La part de la municipalité sera de 2 081 \$.

Adoptée

2017-01-26

Participation au programme « Changez d'air ! 2.0 » 2017-2018-2019

Attendu que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

Attendu que l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « Changez d'air » a connu un succès impressionnant;

Attendu que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017, de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « Changez d'air ! 2.0 » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

Attendu qu'une remise de 300 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « Changez d'air ! 2.0 »;

Attendu que l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif;

Attendu que la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforma aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

Attendu que les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200 \$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

Attendu que d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « Changez d'air! 2.0 »;

Attendu que l'AQLPA est le gestionnaire du programme « Changez d'air ! 2.0 », et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

Attendu que le programme sera relancé en 2017;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « Changez d'air ! 2.0 » jusqu'à concurrence de 10 poêles remplacés sur son territoire.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

6. Période de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Kathleen Thibault de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 20h00.

Jean Mainguy, maire

Pascale Bonin, directrice générale
& secrétaire-trésorière